



## SFRE comme Service de Facilitation à la Rénovation Énergétique

Marre de trop consommer ? Vous ne savez pas par quoi commencer ? Un projet de rénovation ? Quelles démarches entreprendre ? Qui contacter ? Le SFRE peut vous aider !

Le GAL lance un Service de facilitation à la rénovation énergétique pour accompagner les ménages dans le labyrinthe d'une rénovation bien pensée. Ce service vise à réduire la complexité des démarches, un des principaux freins à l'amélioration du confort de chacun et à la réduction de la consommation de tous.

Fort de son expérience des actions pilote *IsolTaMaison* et *Walloreno* (50 ménages ont ainsi bénéficié d'un accompagnement et d'un audit logement gratuits), le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL démarre aujourd'hui ce nouveau service qui s'adresse à tous les citoyens de ses trois

communes (Assesse, Gesves, Ohéy) en organisant sur demande une visite d'orientation d'une heure – gratuite ! –, chez vous, pour des conseils sur les différents aspects énergétiques et les différentes démarches à entreprendre. Si nécessaire, le SFRE peut également (pré)financer l'audit logement indispensable pour l'obtention de certaines primes « énergie ».

L'élaboration de ce nouveau service du GAL, associé aux trois communes partenaires, est encore en rodage. Merci de votre indulgence pour les possibles tâtonnements de démarrage :-).

**Plus d'infos auprès du Chargé de Mission GAL :**  
083/670 347; [stephan.vis@tiges-chavees.be](mailto:stephan.vis@tiges-chavees.be)

## ENVIRONNEMENT

### Campagne de collecte PPNU



#### Le tri des produits de jardinage : quoi, où, comment ?

Lors de l'entretien de vos espaces privés, de votre jardin ou de votre terrasse, vous avez peut-être déjà utilisé certains produits spécifiques pour lutter contre des nuisibles (plantes indésirées, maladies des plantes, insectes ou petits animaux nuisibles, etc.). Ces produits sont communément appelés des **pesticides**. Mal utilisés, ils peuvent représenter un risque pour votre santé ou l'environnement.

Parmi les pesticides, les produits utilisés dans votre jardin pour protéger vos plantes et contrôler la présence d'un "ennemi" de celles-ci ou pour détruire certains végétaux (plantes indésirées) sont appelés des **produits phytopharmaceutiques** ou **PPP**. Les instructions fournies avec le produit (dosage, dilution, méthode d'application, etc.) permettent un traitement efficace, mais également de limiter les risques pour l'utilisateur (brûlure, contamination, etc.) ou pour l'environnement.

Il est donc primordial de respecter ces **conditions d'utilisation**. Les risques sont communiqués à l'aide de pictogrammes imprimés sur l'étiquette du produit. Plus d'informations sur les bonnes pratiques d'utilisation des PPP sur [www.corder.be/crphyto](http://www.corder.be/crphyto).

Afin de limiter les risques liés à l'utilisation de **PPP**, il est également important de privilégier les **alternatives non chimiques** lorsque vous souhaitez entretenir vos espaces verts. Favoriser la **biodiversité** au sein de votre jardin grâce à une bande fleurie spontanée ou à semer vous-même, à un nichoir, des haies, un hôtel à insectes, ou en évitant de tondre votre pelouse avant la mi-juin sont des pratiques que vous pouvez entreprendre pour lutter contre les ennemis de vos plantes sans utiliser de **PPP**. En effet, vous attirerez ainsi un grand nombre d'insectes et d'animaux utiles, appelés « auxiliaires ».

Les **auxiliaires** sont des organismes vivants très précieux permettant de préserver l'équilibre fragile des écosystèmes. La coccinelle, ennemie natu-

relle des pucerons, en est un exemple. Les auxiliaires comprennent également les pollinisateurs (bourdons, abeilles sauvages, etc.), indispensables pour transformer les fleurs de votre potager en délicieux fruits et légumes. Dans ce cadre, le printemps est l'occasion idéale pour se tourner vers de nouvelles pratiques et réduire la quantité de produits chimiques utilisés. Comme chaque année, l'asbl Adalia 2.0 organise une campagne de mobilisation autour du zéro pesticide dans nos jardins. Plus d'informations sur le site [www.printempssanspesticides.be](http://www.printempssanspesticides.be).

Néanmoins, si vous avez recours à des pesticides, il est important de savoir que leurs emballages font partie des **déchets spéciaux des ménages (DSM)**. Cela signifie que ces déchets ne peuvent en aucun cas être jetés à la poubelle et doivent être traités par une filière spécialisée.

Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter vos emballages, qu'ils soient vides ou qu'ils contiennent des restes de pesticides que vous n'utilisez plus, au **recyparc** le plus proche de chez vous. Afin de limiter les risques de fuites lors du transport, il est recommandé d'utiliser un récipient étanche, arrimé à l'intérieur du coffre de la voiture à l'aide de sangles par exemple.

#### Un jeu-concours autour du tri et des bonnes pratiques au jardin !

Afin de faciliter le tri des emballages de pesticides et des produits que vous n'utilisez plus, l'asbl CORDER et ses partenaires Adalia 2.0, la COPIDEC, et la Wallonie organisent une large campagne de communication et un jeu-concours !

Tentez de remporter des lots d'une valeur allant jusque 100€ en répondant au questionnaire accessible sur le site [www.pwrp.be](http://www.pwrp.be) du 20 avril au 20 mai 2022.



© Comité régional PHYTO - asbl CORDER. Réalisation : [www.afd.be](http://www.afd.be)